



Août 2024

N° 45

Le Petit Mesnacais



Page 2 à 3

Mot du Maire

Page 4 à 14

Info Mairie

Page 15

Manifestation

Page 16 à 18

Nouveau

Page 19 à 23

**Evènements à
venir**

Page 24 à 33

**Vie Associative
et Sportive**

Page 36

Etat civil

Page 37 à 38

**Sur notre
commune
Info utiles**

Page 39 à 41

Info

Page 42

**Calendrier
Calitom**



Le mot du Maire



Mesdames, Messieurs, chers Mesnacais,

Sincères remerciements aux parents, bénévoles et sportifs des associations pour leur disponibilité, leur accueil, ainsi que pour leur travail lors des manifestations organisées sur notre commune, mais aussi lors des déplacements dans tout le département.

Beaucoup de bonnes volontés manquent dans nos associations et donner de son temps pour une action collective peut leur permettre d'œuvrer encore plus pour l'intérêt commun. Une participation de quelques-uns d'entre vous pour les accompagner dans leurs actions, pourrait permettre d'espérer un public plus nombreux. Merci au Comité des fêtes, à Malissmiss, à Mesnac Rando, à Coup d'Théâtre, à l'AL Mesnac basket, aux Petites Mains de Laine ainsi qu'à la société de Chasse pour leurs actions et animations organisées en ce début d'année 2024 sur notre territoire et qui ont remporté un vif succès.

Grâce au travail de notre équipe de rédaction, vous allez découvrir à l'intérieur de ce Petit Mesnacais, toutes les informations concernant les décisions de l'équipe municipale, les renseignements et échos de nos associations qui participent à la vie de notre commune, avec tous les événements passés et futurs, ainsi que les réalisations faites ou en cours, toujours effectuées avec qualité par nos employés municipaux.

Le Budget 2024 a été voté avec une légère embellie qui va nous permettre de réaliser quelques travaux ou investissements nécessaires dans notre commune. La perspective pour les prochaines années, mesurée, sereine et sans euphorie devrait apporter d'autres projets.

Cette année, la toiture de notre atelier et stockage matériels va être complètement restaurée, un Plateau ralentisseur va être réalisé afin de sécuriser la vitesse sur la RD 55 après le carrefour en direction des « Fosses », la rue du Château d'eau se refait intégralement en bi couche, l'opération point à temps sera faite en septembre sur une grosse partie de notre voirie et bien sûr l'entretien de nos chemins en calcaire est en cours actuellement.

Les travaux et réunions de notre Communauté d'Agglomération Grand Cognac sont toujours aussi importants et avancent à grands pas. De beaux et remarquables projets sont encore en prévision pour l'avenir et la reconnaissance de notre territoire dans tous les domaines (sport, tourisme, culture, économie, etc...), ceci pour le bonheur de tous. Vous pourrez vous en rendre compte en consultant le site internet de Grand Cognac. <http://www.grand-cognac.fr/communaute-d'agglomeration/>

TOUJOURS DIVERSES INCIVILITES, CAMBRIOLAGES, DEGRADATIONS DIVERSES,VARIEES et surtout gratuites, non-respectueux de notre environnement, se multiplient de plus en plus, jour après jour !!! Notre budget communal en fait régulièrement les frais avec, un travail supplémentaire effectué par nos agents. Cela devient de plus en plus pénible dans la gestion quotidienne.

N'hésitez pas à prévenir le secrétariat de la Mairie ou la Gendarmerie pour tous faits étrangers et suspects que vous pouvez constater.

L'été est là, il nous donne cette chance unique de nous retrouver tous ensemble avec cette soif de sortir, cette liberté de respirer et de profiter de toutes manifestations diverses et variées.

2024 Année Olympique, profitons de cette chance extraordinaire pour soutenir nos athlètes et regardons avec admiration ces fabuleux sportifs dans leurs quêtes de médailles pour valoriser notre pays et tout le sport Français.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter d'agréables et belles vacances 2024 sous le soleil et la chaleur (attention, protégez-vous).

Didier Gois

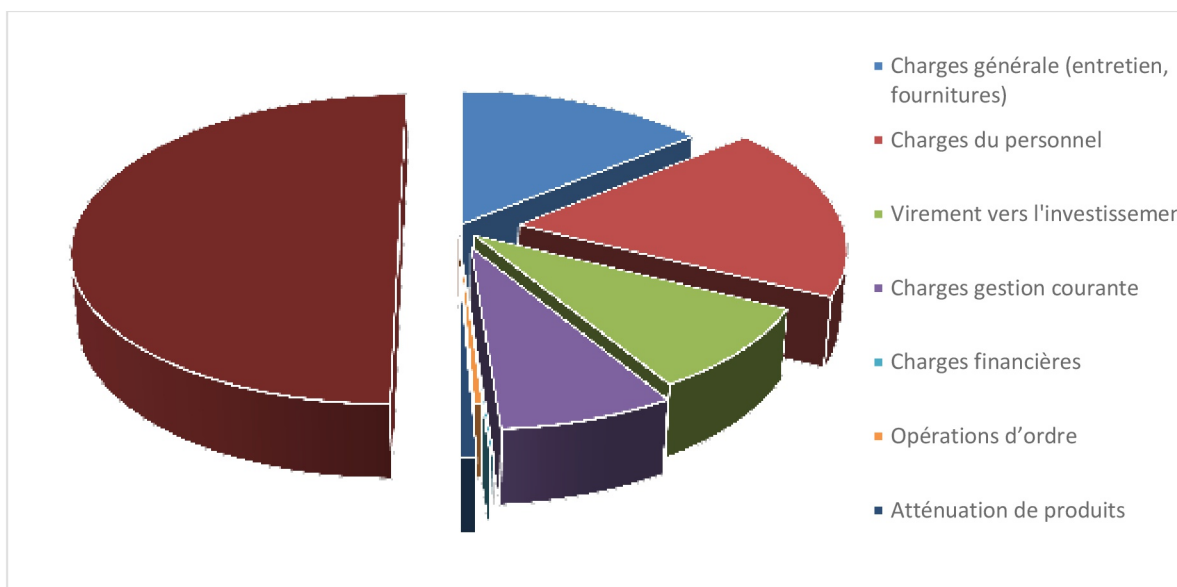
Maire de Mesnac

BUDGET



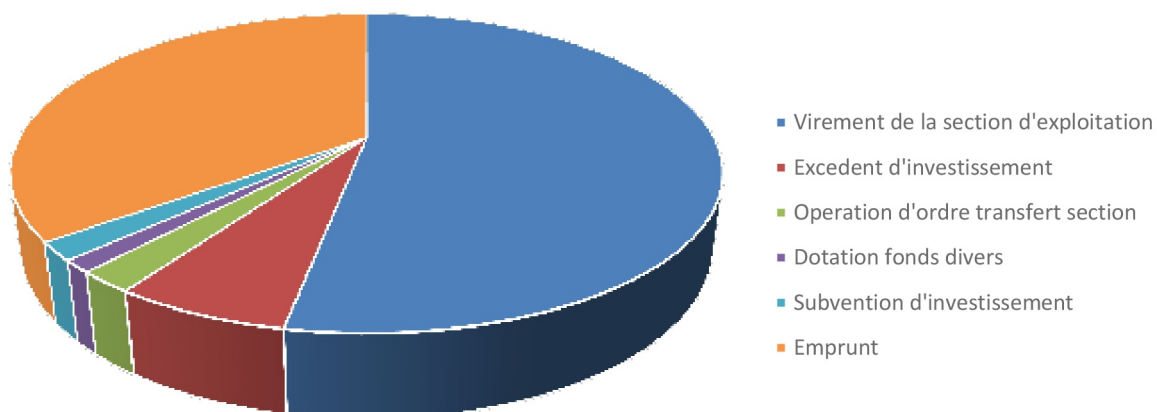
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	(Montants en €)
Charges générale (entretien, fournitures)	107 866,89
Charges du personnel	139 870,00
Virement vers l'investissement	67 729,08
Charges gestion courante	57 468,97
Charges financières	1 000,00
Opérations d'ordre	2 765,00
Atténuation de produits	5 200,00
Total	381 899,94



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	(Montants en €)
Excédent 2023 reporté	84 148,03
dotations subventions	40 651,89
Produits exceptionnels	181,02
Ventes de produits et prestations	15 296,00
Impôts et taxes	232 966,00
Reprises sur provisions	43,00
Autres produits de gestion courante	8 614,00
Total	381 899,94



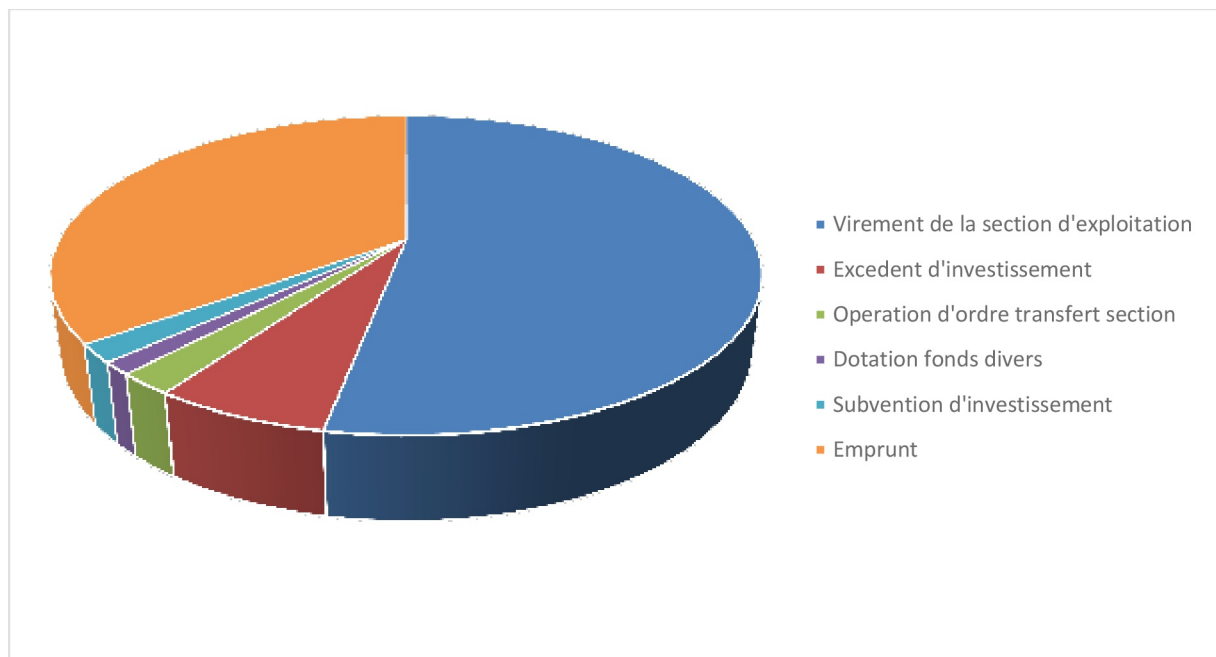
DEPENSES D' INVESTISSEMENT

	(Montants en €)
Emprunts, dettes assimilées	12 865,00
Subvention d'equipement	158,00
Immo incorporelles	18 808,43
Immo en cours	96 000,00
Total	127 831,43



RECETTES D' INVESTISSEMENT

	<i>(Montants en €)</i>
Virement de la section d'exploitation	67 729,08
Excedent d'investissement	8 427,54
Operation d'ordre transfert section	2 765,00
Dotation fonds divers	1 578,81
Subvention d'investissement	2 331,00
Emprunt	45 000,00
Total	127 831,43



TAXES



- TAXE FONCIERE (bâti) : 46 %
- TAXE FONCIERE (non bâti) : 61,44 %
- TAXE D'HABITATION : 11,34 %

Les taxes restent inchangées et sont fixes depuis 2016.

SUBVENTIONS

SOCIETE DE CHASSE	400
COMITE DES FETES	300
AL BASKET MESNAC	300
MALISSMISS	400
COUP D'THEATRE	300
MESNAC RANDO	300
NOS ENFANTS PAPOTENT	300
ADMR	450
AFM (Téléthon)	100
LES RESTAURANTS DU CŒUR	100
DIVERS	100



OCTOBRE ROSE

La vente des objets divers dans le cadre d'Octobre rose a rapporté la somme de 350 euros qui a été reversée à la ligue contre le cancer.





HORAIRES D'EXTINCTION DES LAMPADAIRES



Du Lundi au Dimanche

- du 1er mai au 15 septembre
pas d'éclairage public
- du 16 septembre au 30 avril
extinction de 22h30 à 6h30

LA CAGUILLE PIZZA CUISSON DANS LE FOUR A PAIN

Le 13 Septembre 2024 le four à pain de Pain Perdu sera allumé et les pizzaiolos de la cagouille y feront cuire leurs pizzas pour votre plus grand plaisir.

Pour les contacter 07.71.57.80.29 par sms jusqu' à 17h.
appels à partir de 17h les jours de présence.



BASE TOMATE

Ø24cm / Ø31cm

LA MARGUERITE :

8 € / 10 €

MOZZARELLA, EMMENTAL

LA JAMBON DE PAYS :

11 € / 14.50 €

JAMBON DE PAYS, ROQUETTE,
PARMESAN

L'ANCHOIS :

10 € / 13.50 €

ANCHOIS SALÉS, CÂPRES

Ø24cm / Ø31cm

LA CHORIZO :

10 € / 14 €

CHORIZO, POIVRONS CUISINÉS

L'HAWAÏENNE :

10 € / 13.50 €

JAMBON BLANC, ANANAS

LA VÉGÉ :

10 € / 14 €

COURGETTE, POIVRONS, TOMATE
SÉCHÉES, FROMAGE AU CHOIX

LA POULET CHORIZO :

11 € / 15 €

POULET AU CURRY THAÏ ET LAIT DE
COCO, CHORIZO, POIVRONS, OIGNONS

TOUTES NOS PIZZAS SONT ÉLABORÉES

AVEC DE L'EMMENTAL, DE LA

MOZZARELLA, DES OLIVES ET DE

L'ORIGAN

SUPPLÉMENTS : ŒUF 1€

VIANDE, CHARCUTERIE, FROMAGE :

PETITE 1€ GRANDE 2€

LEGUMES, CHAMPIGNONS :

PETITE 0.50€ GRANDE 1€

BASE CRÈME



Ø24cm / Ø31cm

LA CHEVRETTE :

10 € / 13.50 €

CHÈVRE, MIEL, NOIX

LA CHÈVRE MIEL :

11 € / 15 €

CHÈVRE, MIEL LOCAL, JAMBON DE
PAYS OU LARDONS, NOIX

Ø24cm / Ø31cm

LA TARTIFLETTE :

11 € / 15 €

POMME DE TERRE, LARDONS,
OIGNONS, REBLOCHON

LA SAUMON :

11 € / 15 €

SAUMON FUMÉ, CÂPRES, CRÈME À
L'ANETH,
GRAINES DE SÉSAMES

LA CAMEMBERT :

11 € / 15 €

POMME DE TERRE, LARDONS,
CAMEMBERT DE NORMANDIE

LA RACLETTE :

11 € / 15 €

POMME DE TERRE, FROMAGE À
RACLETTE, JAMBON
BLANC, SAUCISSON À L'AIL

LA THAÏLANDAISE :

11 € / 15 €

POULETS CUISINÉS AU CURRY THAÏ
ET LAIT DE COCO, POIVRONS,
CACAHUÈTES CARAMELISÉES

LISTE DES ALLERGÈNES DISPONIBLE SUR DEMANDE.

BASE AU CHOIX



TOMATE

OU

CRÈME

OU

CRÈME À L'AIL

Ø24cm / Ø31cm

LA REINE :

10 € / 13.50 €

JAMBON BLANC,
CHAMPIGNONS

LA BURGER :

11 € / 15 €

BŒUF HACHÉ, OIGNONS,
CORNICHONS, SAUCE BURGER

LA FROMAGÈRE :

11 € / 15 €

1/3 REBLOCHON, 1/3
MAROILLES, 1/3 CAMEMBERT

LA CHOU'P :

11 € / 15 €

COURGETTES, PATATE
DOUCES, CHÈVRE, GRAINES DE
SÉSAME

LA PIZZA DU JOUR :

SUIVANT INSPIRATION. DÉTAILS SUR
INTERNET ET PAR TÉLÉPHONE

Ø24cm / Ø31cm

LA 4 SAISONS :

11 € / 15 €

JAMBON BLANC,
CHAMPIGNONS, CHÈVRE,
CŒURS
D'ARTICHAUT

LA 5 FROMAGES :

10.50 € / 14.50 €

REBLOCHON, CHÈVRE,
ROQUEFORT

LA BACON :

11 € / 15 €

BACON GRILLÉ, CHÈVRE, MIEL



JAMBON, BŒUF, POULET D'ORIGINE FRANÇAISE



CHANGEMENTS D'HORAIRES



BURIE

HORAIRES AUTOMNE HIVER (1er Octobre au 31Mars)

Lundi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Mardi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Mercredi	FERMEE	FERMEE
Jeudi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Vendredi	FERMEE	14h00 à 18h00
Samedi	9h00 à 12h00	14h00 à 18h00
Dimanche et jours fériés	FERMEE	FERMEE

HORAIRES PRINTEMPS ETE (1er Avril au 30 Septembre)

Lundi	9h00 à 12h00	14h00 à 19h00
Mardi	9h00 à 12h00	14h00 à 19h00
Mercredi	FERMEE	FERMEE
Jeudi	9h00 à 12h00	14h00 à 19h00
Vendredi	FERMEE	14h00 à 19h00
Samedi	9h00 à 12h00	14h00 à 18h00
Dimanche et jours fériés	FERMEE	FERMEE

COGNAC

HORAIRES INCHANGES

Lundi	9h à 12h / 14h à 18h
Mardi	9h à 12h / 14h à 18h
Mecredi	9h à 12h / 14h à 18h
Vendredi	9h à 12h / 14h à 18h
Samedi	9h à 12h / 14h à 18h
Dimanche	9h à 12h



Interdiction du brûlage des déchets verts ménagers en Charente

En application de l'arrêté préfectoral du 1er avril 2022 relatif à la prévention des incendies de plein air, le brûlage des déchets verts est interdit sur l'ensemble du territoire de la Charente.

Les déchets de débroussaillage, éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et arbustes, d'élagages, de débroussailllements, etc..., qu'ils proviennent de particuliers, d'entreprises ou d'administrations sont considérés comme des déchets ménagers.

Leur brûlage est par conséquent interdit sur l'ensemble du territoire de la Charente, quelle que soit la période de l'année.

A l'inverse, les viticulteurs peuvent brûler les déchets de leurs vignes, après déclaration auprès de la mairie.





STOP AU BRUIT

Il est rappelé que tous types de bruits réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit (Tondeuse à gazon, tronçonneuse ...) de même, un aboiement continu, une mobylette qui pétarade sont autant de nuisances portant atteinte aux relations de voisinage.

Un arrêté préfectoral régit les plages horaires qu'il convient de respecter si vous devez occasionner des nuisances sonores :

- Les jours ouvrables : 8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30
- Les samedis : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : 10h00 à 12h00

N'hésitez pas à prévenir vos voisins si vous envisagez des festivités un peu bruyantes



Download from
Dreamstime.com
This watermark-free image is for previewing purposes only.

27871599
Patrimonio Designs Limited | Dreamstime.com



Afin de garder un bon esprit de voisinage et de trouver un compromis entre voisins, nous vous demandons d'informer vos voisins de leurs nuisances éventuelles à votre égard, avant d'envisager une plainte à la mairie.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS, DEVANTS DE PORTE ET CANIVEAUX



Votre municipalité vous invite à faire un effort collectif et citoyen afin de maintenir notre village propre et accueillant. Dans cet objectif, il est demandé à chacun d'entre vous, propriétaire ou locataire, d'entretenir trottoirs, devants de porte et caniveaux sur toute la longueur de votre habitation et en toute saison.

Agissons ensemble pour préserver notre cadre de vie

LE NETTOYAGE COMPREND
~BALAYAGE
~DÉSHÉRBAGE
~DÉMOUSSAGE
~DÉNEIGEMENT
~RAMASSAGE DE FEUILLES



Depuis le 1er Janvier 2017, la loi interdit d'utiliser des produits phytosanitaires, l'entretien doit donc se faire de façon naturelle, soit par arrachage, binage ou encore avec de l'eau chaude.

L'ENTRETIEN DE LA COMMUNE EST L'AFFAIRE DE TOUS



BIEN PREPARER TON RECENSEMENT EN 5 ETAPES

ETAPE 1 : Dès tes 16 ans, rends-toi en mairie accompagné de ton ou de tes responsables légaux.

ETAPE 2 : Apporte ta carte d'identité ainsi que ton livret de famille.

ETAPE 3 : Donne un maximum d'informations à l'agent de mairie et **OBLIGATOIREMENT** un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse e-mail.

ETAPE 4 : L'agent de mairie te remet le certificat de recensement que tu devras conserver très précieusement jusqu'à tes 18 ans (LA MAIRIE N'EN DELIVRERA PAS D'AUTRES EXEMPLAIRES).

ETAPE 5 : Félicitation!!! Tu as réussi la seconde étape du parcours citoyen.
Prochaine étape : La JDC à partir de 17 ans.

ATTENTION

Le certificat de recensement est le seul justificatif que l'on peut te demander jusqu'à 18 ans, pour une inscription aux examens de l'Education Nationale (Baccalauréat / Brevet Professionnel...)

En cas de perte du certificat de recensement, contacte le Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) le plus proche de chez toi par téléphone ou par mail, en donnant ton nom, ta date et ton lieu de naissance ainsi que la date de ton recensement.

Dans les 4 mois après ton recensement, inscris-toi sur MAJDC.fr dès que tu reçois un mail en t'en informant, en utilisant l'adresse e-mail que tu as donné au moment du recensement.

Pour une inscription au permis de conduire, à partir de tes 17 ans, contacte le CSNJ le plus proche de chez toi, il pourra te donner une attestation provisoire qui permettra à ton auto école de valider ton dossier.

Centre du Service National et de la Jeunesse de Poitiers
Quartier Aboville
7 BD du colonel BARTHAL
BP 90647
86000 POITIERS

e-mail: csnj-poitiers.trait.fct@intradef.gouv.fr
tel: 09.70.84.51.51

MANIFESTATION

8 MAI

Par un beau soleil, M. Le Maire, les habitants de la commune et quelques conseillers se sont réunis autour du monument aux morts pour célébrer la cérémonie du 8 mai afin de rendre hommage aux anciens combattants de la deuxième guerre mondiale.

Monsieur le Maire, avec l'aide de plusieurs enfants de la commune, a déposé une gerbe au monument aux morts.

Puis il a lu le discours officiel du ministre des armées et a fait l'appel aux morts puis nous avons entonné la marseillaise en chœur.

Nous avons terminé la matinée par le verre de l'amitié à la mairie.



New

VENEZ DECOUVRIR

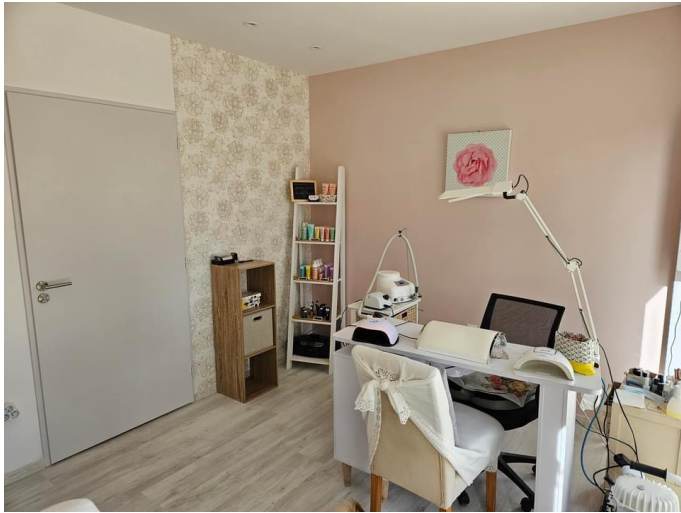
New

JULIE
ONGLES
ET
INSTITUT

A PAIN PERDU



New

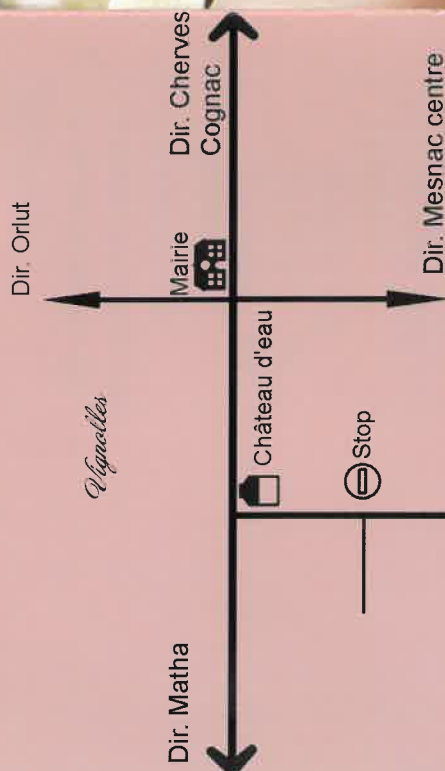




Julie

Ongles & Institut

Prothésiste et esthéticienne à Mesnac (16370)
06 62 47 57 68



06 62 47 57 68

Sur RDV du mardi au vendredi : 9h - 19h

Samedi: 9h- 13h

Julie, Ongles et Institut

248 rue du château
d'eau
16370 Mesnac
(Vignolles)

Facebook: julie ongle

Instagram: ongle.julie

Prothésiste ongulaire depuis 2012 je pratique toutes sortes de nail art sur ongles en gel et vernis semi-permanent.

Avec l'attention de mon CAP esthétique en 2022 je peux désormais vous proposer des soins ainsi que des épilations.

Mes tarifs sont les suivants :

ONGLERIE :

- Rallongement + gel+ nail art : 45€
- Gel + nail art (sans rallongement) : 40€
- Remplissage sans nail art: 38€
- Remplissage avec déco/nail art : 40€
- Vernis semi-permanent : 30€
- Remplissage semi-permanent : 30€
- Pieds : 25€
- Dépose gel : 10€
- Dépose semi-permanent :8€

EPILATIONS :

- Sourcils/lèvres : 7€
- Sourcils + lèvres: 12€
- Aisselles : 10€
- Jambes :
 - 1/2 jambes : 16€
 - 3/4 jambes : 18€
 - Entières : 20€
- Maillot :
 - Classique : 10€
 - Echancré : 15€
 - Intégral : 20€
- Homme :
 - Dos/torse : 20€

Teinture sourcils + épilation :15€

SOINS :

- Soin visage ; à adapter selon votre type de peau:
 - Peau mixte/grasse : 40€
 - Peau sèche/sensible : 40€
 - Peau atone/ridée :
- Beauté des mains ou pieds: 20€

Géraldine DABAT



Germaine Dabat

En concert
Samedi 10 août
19 h

Maison fondée en 1968



D. Du VERON Cognac
Château de Mesnac

Variété Française - Jazz
Chant - Piano - Saxophone

Château de Mesnac

115 rue de l'Église, 16370 Mesnac

Tél : 06.76.03.59.15

Planches Apéritives
et Boissons

EVENEMENTS A VENIR SUR LA
COMMUNE

Astrid BOOP

APÉRO CONCERT



Samedi
17 août
19h

Variété Française
Chansons d'hier
à aujourd'hui

Planches Apéritives
et Boissons

Maison fondée en 1968



D. Du VERON Cognac
Château de Mesnac

Château de Mesnac

115 rue de l'Église, 16370 Mesnac

Tél : 06.76.03.59.15

Château de Mesnac

24 août 2024

Spectacle Cabaret

Music Hall

28€

Bar et Restauration
sur place à partir
de 18h

21h

GRAIN
d'folie

*Spectacle sur réservation au 06.76.03.59.15
Avant le 20 août*

GENDARMERIE

NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ

Brigade Territoriale Mobile



de Val-de-Cognac



vous accueille au sein de votre commune :

Semaines paires	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	09H – 12H : Réparsac	
MARDI	09H – 12H : Val de Cognac (St Sulpice de Cognac)	
MERCREDI	09H – 12H : Ste Sévère	14H – 18H : Val de Cognac (Cherves Richemont)
JEUDI	10H – 12H : Mesnac	
 VENDREDI	09H – 12H : Sigogne 10H – 12H : Bréville	
SAMEDI	09H – 12H : Val de Cognac (Cherves Richemont)	

Brigade Territoriale Mobile



de Val-de-Cognac



vous accueille au sein de votre commune :

Semaines impaires	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	09H – 12H : Courbillac	
MARDI	09H – 12H : Chassors	
MERCREDI	09H – 12H : Louzac St André	14H – 18H : Val de Cognac (Cherves Richemont)
JEUDI	09H – 12H : Houlette	
VENDREDI	09H – 12H : Sigogne	14H – 17H : Nercillac
SAMEDI	09H – 12H : Val de Cognac (Cherves Richemont)	

LES PETITES MAINS DE LAINE

L'action continue toujours!

Depuis que nous avons donné nos travaux aux RESTOS DU COEUR en décembre 2023, l'association caritative a fait un échange avec l'école LA PROVIDENCE de Cognac.

Les écoliers sont venus visiter les locaux de l'association. Chaque enfant a apporté une pelote de laine qu'il avait pu collecter en amont dans les commerces de Cognac, auprès de leurs familles ou dans leur fond de tiroir.

Les petites mains de laine ont pu récolter 4 poches de laine.

Nous comptons renouveler l'expérience pour la fin de l'année.

Si vous habitez Mesnac et que vous souhaitez participer à l'aventure, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Vous tricotez ou crochetez chez vous des carrés d'environ 17cm sur 17cm, on vous apporte la laine et on vient chercher vos travaux.

INFOS auprès
d'Astrid MEGE : astrid.boop@gmail.com
31 Place des Marroniers
Pain Perdu
16370 Mesnac
06.87.98.85.27

ou d'Annabelle à la mairie de Mesnac 05.45.83.26.74



VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

COUP D'THÉÂTRE

QUELQUES PHOTOS DES REPRESENTATIONS DE
L'ANNEE 2024



SOCIETE DE CHASSE

Le bureau de chasse de la Saint Hubert de l'Antenne (Société de chasse de Mesnac) et moi même tenons à rendre hommage à notre ancien président Patrice VIROULAUD (dit " PATO") pour tout le travail accompli au sein de notre société et qui nous a quitté bien trop tôt en ce début d'année 2024.

La saison de chasse 2023-2024 est terminée et le bilan est satisfaisant tant sur le plan cynégétique que financier.

Un nouveau bureau a été élu lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 7 mai 2024 et il se compose ainsi:

PRESIDENT : Loïc JULIEN

VICE-PRESIDENT : Arthur CHAUVIN

TRESORIER : Karine GANRY

TRESORIER ADJOINT : Jordan MICHAUD

SECRETAIRE : Clément MARCEAU

SECRETAIRE ADJOINT : Cédric PEYRE

Membres actifs : Loukas GRENE, Philippe MERLIERE , Pascal RENOU.

Pour la saison prochaine 2024-2025 la vente des cartes aura lieu au local chasse le vendredi 6 septembre de 18h à 20h.

Il a été prévu 4 dates de chasse aux chevreuils :

- 15 septembre 2024
- 12 janvier 2025
- 26 janvier 2025
- 9 février 2025

Des battues aux sangliers et renards seront régulièrement effectuées avec nos amis de la société de chasse de St Sulpice.

Le prix des cartes pour les sociétaires reste à 70 euros pour le petit gibier et 60 euros de plus pour les chasseurs de grand gibier (sanglier).

Bonne saison à tous

Le président



CONTACT :
Loïc JULIEN 06.10.73.63.96



BASKET



L'assemblée générale du 14 juin a élu le bureau suivant :

- PRESIDENT : Julien BEAUMIER
- TRESORIERE : Sandra ROBERT
- SECRETAIRE : Dédée BEAUMIER

Les joueurs U15 ont fait une belle saison 2023/2024.

Ils ont terminé ex aequo avec Soyaux, sur le championnat, avec 3 défaites sur 20 matchs.

Ils ont perdu d'un point, contre Saint Sornin, en demi finale de coupe charente 76 à 77.

Pour le mois de septembre les U15 passent en U18.

Ils sont inscrits au tournoi interdépartemental le 8 septembre qui se déroulera à Jarnac.

A l'issue de ce tournoi, s'ils font parti des 2 meilleures équipes, ils joueront en catégorie interdépartementale. Sinon ils resteront en départementale.

Les entraînements seront :

- les mardis de 18h30 à 20h
- les vendredis de 19h30 à 21h

La licence est de 95 euros.

CONTACT : Dédée BEAUMIER 06.01.16.51.72



MESNAC RANDO

Des nouvelles de nos marcheurs qui sillonnent toujours les chemins et routes de notre campagne.

Suite à la marche rose qui s'est déroulée le 01 octobre 2023, l'association a remis à la ligue contre le cancer **la belle somme de 1288 €** 😊. Nous espérons vous voir nombreux pour la prochaine marche qui aura lieu **le dimanche 29 septembre**.



Neuf marcheurs ont récemment entrepris une aventure inoubliable à travers les paysages pittoresques de la Corrèze et du Lot. Pendant six jours, ils ont exploré des sentiers variés, découvert des villages charmants et savouré les délices du terroir.

Leur itinéraire les a conduits à travers des endroits emblématiques :

1. **Turenne** : Niché au sommet d'une colline, Turenne offre des vues panoramiques sur la vallée de la Dordogne. Les randonneurs ont admiré son château médiéval et ses ruelles pavées.
2. **Collonges-la-Rouge** : Ce village, célèbre pour ses maisons en grès rouge, a enchanté nos aventuriers. Ils ont flâné dans ses ruelles étroites et découvert son patrimoine architectural unique.
3. **Meyssac** : Au cœur des vignobles, Meyssac a séduit nos randonneurs avec ses maisons à colombages et son église romane.

1. **Curemonte** : Classé parmi les “Plus Beaux Villages de France”, Curemonte a dévoilé ses vieilles pierres, ses tours et ses jardins secrets.
2. **Rocamadour** : Accroché à la falaise, Rocamadour est un lieu de pèlerinage et d'histoire. Nos marcheurs ont grimpé ses escaliers pour atteindre la cité sacrée.
3. **Martel** : Connue pour ses sept tours, Martel a offert des ruelles médiévales et des panoramas sur la vallée de la Dordogne.
4. **Carennac** : Ce village au bord de la rivière a charmé nos randonneurs avec son abbaye romane et ses maisons anciennes.

Entre deux étapes, nos aventuriers ont dégusté les produits du terroir : fromages, charcuteries, vins et douceurs locales, certains ont même commencé à se mettre à la cuisine ... La Corrèze et le Lot ont révélé leurs trésors, et nos randonneurs en garderont des souvenirs impérissables.





Vous pouvez rencontrer nos marcheurs dans Mesnac mais aussi dans les communes avoisinantes. Nous avons la chance d'habiter dans une région qui regorge d'endroits magnifiques alors si vos pieds vous démangent après avoir lu et regardé ces photos alors n'hésitez pas à nous rejoindre !



Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter Annabelle à la mairie au 05.45.83.26.74 ou nous retrouver sur notre page Facebook



De septembre 2023 à juin 2024 Emilie et les bénévoles de l'association nos enfants papotent ont accueilli 151 personnes (adultes et enfants réunis), répartis sur les différents ateliers semestriels.

Durant toute l'année scolaire ils vous ont accueillis une semaine à Cherves Richemont, une semaine à Mesnac, pour participer à des ateliers sur des thèmes divers et variés:

- Atelier du goût
- Halloween
- Noël
- Gestion des émotions
- Découverte d'instruments de musique
- Relaxation en forêt
- Saint Valentin
- Pâques
- Fabrication de bouteilles sensorielles
- Activités créatives diverses
- Atelier philo

L'association a aussi participé, avec les enfants de l'école Paul Garandeau de Cherves Richemont, à la création d'un jardin potager et d'herbes aromatiques. Puis pour fêter leurs plantations les enfants ont eu droit à un goûter offert par l'association. Malgré la pluie ce jour là, les enfants et leurs parents étaient ravis de partager ce moment de convivialité.

Les bénévoles sont en vacances mais ils vous retrouveront en pleine forme dès septembre pour vous accueillir lors des différents ateliers tout au long de l'année scolaire 2024 / 2025.

Les ateliers sont gratuits et proposés à tous les parents, assistantes maternelles, grands parents....intéressés par un moment de convivialité entre adultes et enfants.

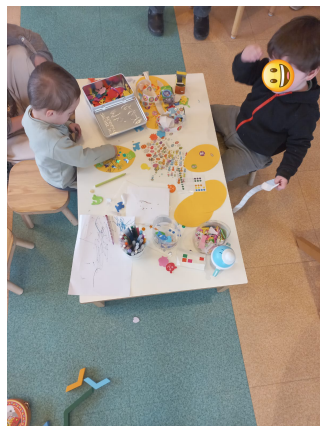
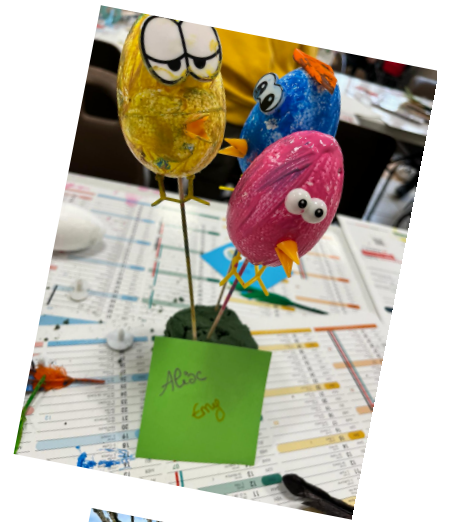
Si vous souhaitez rejoindre l'aventure, l'association recherche des bénévoles prêts à s'engager pour encadrer les différents ateliers sous les bons conseils toujours avisés et très professionnels d'Emilie.



CONTACT:

Emilie: 06.29.09.21.27

QUELQUES PHOTOS DES DIFFERENTS ATELIERS



COMITE DES FETES

Le loto du 1er juin a rassemblé 269 participants qui ont dévoré toutes les crêpes confectionnées pour l'occasion par les bénévoles.

Tous les lots ont été remportés pour la plus grande joie des gagnants.

L'AG du 12 juillet 2024 a renouvelé le bureau comme suit:

- Président : Michel VAN BOHEMEN
- Vice Président : Corentin VAN BOHEMEN
- Trésorière : Priscilla MONNERAT
- Trésorière adjointe : Léa VAN BOHEMEN
- Secrétaire : Laetitia VAN BOHEMEN

Membres actifs: Natalène JOMOTTE, Benoît JOMOTTE, Jérôme REPEULLIN, Kelly TETAHIOTUPA

Pour les personnes souhaitant participer bénévolement à la fête du pain une deuxième réunion sera organisée le vendredi 23 août à 19h à la mairie.

Les cuisiniers de Galettes Charentaises sont attendus vendredi 20 septembre après-midi et samedi 21 septembre au matin, à la salle des fêtes de Vignolles.

Merci à tous pour votre aide future.

PROCHAINES MANIFESTATIONS :

Samedi 7 Septembre : concours de Pétanque autour du gymnase

Vendredi 13 Septembre : Pizza cuites au feu de bois dans le four communal par la CAGOUILLE

Dimanche 22 Septembre : Fête du pain à Pain Perdu

TARIFS DE LOCATION PETIT MATERIEL

- Tonnelle 3x6 : 20 euros
- Tonnelle 3x10 : 30 euros
- Friteuse : 30 euros
- Plancha : 30 euros
- Vaisselle (assiette + verre + couverts) : 1 euro
- Percolateur (100 tasses) : 30 euros



CONTACT : Michel VAN BOHEMEN 05.45.83.12.48 / 06.82.08.17.76

Les sportifs sont en vacances mais les cours reprendront le lundi 2 septembre.

POUR LES ADULTES VOUS RETROUVEREZ :

Le lundi : renforcement musculaire de 19h à 20h .

Le mercredi : gym sans impact de 19h à 20h.

Le vendredi : circuit training de 18h30 à 19h30.

L'adhésion sera de 135 euros pour l'année.

POUR LES ENFANTS DE 5 à 12 ANS :

Le vendredi : multisports de 17h15 à 18h15

L'adhésion sera de 100 euros

CONTACT :
Sonia
DUCHESNE
06.64.13.50.73



ETAT CIVIL

MARIAGE

Julie DENIS et Thomas
LASVERGNAS
se sont dit oui
le 20 juillet 2024.



Félicitations aux jeunes mariés !

DECES

Patrice VIROULAUD
dit "Pato"
décédé le 11 mars 2024

Marie Madeleine
VIAUD
dite " Mado "
décédée le 27
mars 2024



Alain WALLE
décédé le 10 juin
2024

Muriel ROUGIER
née MENAND
décédée le 3 mai
2024

Malorie DOUZET
"Malo"
décédée le 22 juin
2024

Toutes nos condoléances aux familles



SUR NOTRE COMMUNE

BIBLIOTHEQUE



Depuis le début de l'année la bibliothèque vous propose une nouvelle organisation :
un atelier lecture de 10h30 à 11h30 .

Lors de cet atelier parents et enfants sont invités à venir écouter Emilie, Agnès et Nathalie leur raconter des histoires en fonction d'un thème choisi et différent à chaque séance.

A la fin nous nous délectons des mets sucrés que les parents ou les intervenantes ont confectionné.

C'est un moment de convivialité autour du livre pour faire découvrir aux petits comme aux grands le plaisir de la lecture.

Après, les participants peuvent s'ils le désirent emmener chez eux des livres de la bibliothèque pour continuer la lecture à leur domicile.

Bien sûr la bibliothèque est ouverte de 10h00 à 12h00 pour ceux qui veulent emprunter des livres.

PROCHAINES PERMANENCES DE 10H00 à 12H00

- Samedi 14 Septembre
- Samedi 12 Octobre
- Samedi 9 Novembre
- Samedi 14 Décembre

Pour tous renseignements merci de contacter Agnès ARTAUD GOIS au 06.72.88.59.19. ou la mairie au 05.45.83.26.74.

Nous vous attendons lors des permanences pour venir choisir et découvrir plus de 1000 livres dans différents domaines: policier, roman, bandes-dessinées, jeunesse, histoires vraies

Vous pouvez également venir lors des horaires d'ouverture de la mairie choisir auprès d'Annabelle de quoi nourrir votre soif littéraire.





Si vous souhaitez être
informés GRATUITEMENT
des évènements sur la
commune en un temps
record
TELECHARGEZ
PANNEAU POCKET sur
votre téléphone



PanneauPocket



NOUVEAU
NOUS AVONS UN SITE FACEBOOK
"COMMUNE DE MESNAC"
N'hésitez pas à aller voir

TARIFS LOCATION SALLE DES FETES

Pour les habitants de la commune

location de la salle: 200 euros
+ 50 pour l'électricité l'hiver
(du 1er octobre au 15 avril)
location de la vitrine: 50 euros
cautions: 500 euros
50 euros pour le ménage non fait
50 euros en cas de nuisance sonore

Pour les habitants hors commune

location de la salle: 300 euros
+ 50 pour l'électricité l'hiver
(du 1er octobre au 15 avril)
location de la vitrine: 50 euros
cautions: 500 euros
50 euros pour le ménage non fait
50 euros en cas de nuisance sonore

Chaises et tables avec tréteaux hors salle

de 1 à 49 chaises: 1 euro la chaise
de 50 à 100 chaises: forfait de 50 euros

tables : gratuites

**La commune ne loue pas de vaisselle.
Veuillez vous rapprocher du comité des fêtes.**

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi 10h-12h 14h00-18h
Mercredi 13h30-18h
Jeudi 10h-12h
Vendredi 10h-12h 13h30-18h

Tel : 05.45.83.26.74

Mail : commune.mesnac@wanadoo.fr

Site internet : www.mesnac.fr

TARIFS PRODUITS DIVERS

- Photocopies 0.15 centime d'euros le A4 recto
- Raticide 0.50 centime d'euros le sachet de 40 g

CONTRAVENTIONS

- Aboiements intempestifs : 68 euros
- Divagations des chiens : 38 euros
- Frais de garde par jour et par animal au chenil communal : 15 euros
- Dépôt sauvage d'ordures : 150 euros
- Stationnement interdit : 22 euros

**Merci aux nouveaux arrivants de
venir se présenter en mairie.**

A CHERVES

A L'ANCIENNE POSTE



Nouveau


Cherves-Richemont

L'équipe Santé

Céline LENFANT EI
Ostéopathe D.O.
Sur rendez-vous
06 16 26 10 46

Anne-Laure TARDY
 **Asalée** Infirmière de santé publique
Sur rendez-vous
07 65 72 97 84

Martine CADENE EI
Ergothérapeute D.E.
Sur rendez-vous
06 76 01 27 91

Maëvrick BENOIT-JANNIN EI
 **Masseur Kinésithérapeute**
Sur rendez-vous
07 87 08 67 65

Emelyne SAPIN EI
Pédicure - Podologue
Diplômée d'Etat
Sur rendez-vous
06 87 15 95 43

Pascale JACHNA-GONIDEC EI
 **Masseur Kinésithérapeute**
Sur rendez-vous
06 08 10 75 95


ECOLE DU DOS
MAIL14®

ET TOUJOURS

Le Cabinet d'infirmières

05.45.83.25.05

OSTHEOPATHE Florian CECCHINI

06.42.56.80.23

Le Cabinet Médical

05.45.83.27.88

DENTISTE Mme BAILLOU

05.45.83.10.97

ETHIOPATHE Olivier DESLANDES

05.45.36.48.22

QU'EST CE QU'UN COURS D'EAU ?

➤ Voir au dos du flyer le lien vers la carte interactive pour observer les différentes typologies de cours d'eau.



A l'inverse, sur tous les autres linéaires, les cours d'eau sont «non-domainiaux». Dans ce cas, les riverains sont propriétaires de la berge jusqu'à la moitié du lit du cours d'eau et sont responsables de son entretien.

credit photo: SYMBAS

COMMENT ENTREtenir MON COURS D'EAU ?

Nous avons tendance à penser que la gestion des rivières est assurée par la collectivité. **Eh bien non !** Ce sont bien **les riverains qui ont le devoir d'assurer cet entretien.**

- **Taille de rééquilibrage ou abattage des arbres instables** : seulement s'ils présentent un risque pour vous ou s'ils risquent de chuter dans le cours d'eau.
- **Recépéage de quelques arbres** : pour permettre ponctuellement quelques percées de lumière sur le cours d'eau.
- **Enlèvement des embâcles mobiles** : seulement s'ils risquent de partir avec le courant et de causer des dégâts (notamment si votre parcelle est située à proximité d'un pont) ou s'ils risquent de causer des débordements préjudiciables aux biens ou aux personnes.
- **Evacuation en déchetterie des déchets présents sur votre propriété**, en particulier sur les berges et le fond du lit.
- **Retrait des végétaux exotiques envahissants**. Attention leur élimination nécessite des précautions. Vous pouvez réaliser un signalement auprès votre syndicat GEMAPI.
- **Plantations de nouveaux arbres et arbustes d'essences diverses et locales**. L'entretien régulier n'est pas soumis à une procédure réglementaire particulière.



QUELQUES BONS GESTES

- Lorsque vous abattez des arbres, **coupez au plus près du sol et conservez les souches et les racines en place** : elles maintiennent les berges.
- Réalisez des coupes sélectives pour disposer d'un linéaire de végétation diversifiée.
- Préservez les jeunes sujets.
- Supprimez progressivement les essences inadaptées aux berges (résineux hybrides, peupliers...)

MES DROITS ET DEVOIRS

Les propriétaires riverains de cours d'eau non domaniaux bénéficient d'un certain nombre de droits et de devoirs pour une gestion respectueuse de la rivière. Personne ne peut se soustraire à ces droits et devoirs.

CE QUE JE PEUX FAIRE

DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le lit appartient pour moitié à chacun des propriétaires riverains. Veillez à ce que vos clôtures ne fassent pas obstacle, en cas de crue, à l'écoulement de l'eau et aux débris végétaux qu'elle charrie.

L'eau en revanche appartient à tous : vous devez ainsi laisser libre cours au passage d'embarcations sur le cours d'eau.

DROIT D'USAGE DE L'EAU

Les propriétaires riverains peuvent, **dans une certaine mesure**, utiliser l'eau (usage domestique, arrosage, abreuvement des animaux...).

DROIT DE PÊCHE

C'est un droit attaché au droit de propriété. **Il s'exerce donc jusqu'à la limite de votre propriété**, sous réserve d'avoir une carte de pêche et de respecter la réglementation en la matière.

CE QUE JE DOIS FAIRE

RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION « LOI SUR L'EAU »

Sur les linéaires classés « cours d'eau » au sens de la police de l'eau, les interventions sont encadrées par la Loi sur l'eau. Vous devez d'en respecter les termes.

➤ **Voir au dos du flyer le lien vers la carte interactive** pour observer les différentes typologies de cours d'eau.

NÉCESSITÉ DE NE PAS NUIRE À LA QUALITÉ DE L'EAU ET DES MILIEUX

Il est interdit de rejeter quelconques substances nuisibles dans le cours d'eau (produits, déchets, eaux souillées...).

L'introduction dans la rivière d'espèces animales et végétales nuisibles (tortue de floride, perche soleil, écrevisse américaine...) est également **formellement interdite**.



DEVOIR D'ENTRETIEN

Selon l'article L215-14 du code de l'environnement, le propriétaire est **réglementairement tenu à un entretien régulier** du cours d'eau.

Cet entretien a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre le bon écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique notamment par l'enlèvement d'éléments faisant obstacle (roches, débris de végétaux...).

OBLIGATION DE PASSAGE

Le propriétaire doit **accorder un droit de passage** aux agents chargés de la surveillance des cours d'eau, ouvrages hydrauliques et travaux (syndicats GEMAPI, police de l'eau, fédération de pêche...).

Réalisation (2021) | Charente Eaux

PRÉSENTATION

Les Jussies, *Ludwigia grandiflora* et *Ludwigia peploides*, sont des plantes aquatiques originaires d'Amérique du Sud **introduites en France au 19^{ème} siècle**. Aujourd'hui, ces deux espèces sont classées comme « espèces exotiques envahissantes » du fait de leur **fort pouvoir de propagation dans les cours d'eau, plans d'eau et zones humides**. Longtemps appréciées comme plantes d'ornement dans les bassins d'agrément et en vente libre, elles se sont largement répandues sur tout le territoire.

Ces espèces forment de **larges et denses herbiers** qui déséquilibrent les écosystèmes aquatiques et perturbent les activités humaines. Ainsi, il est nécessaire de suivre régulièrement la propagation de ces espèces et si besoin, **d'appliquer des moyens de lutte**.

IMPACTS ET METHODES DE LUTTE



ATTENTION

La Jussie a un **fort pouvoir de propagation** par bouturage.

Un **morceau de quelques millimètres** peut ainsi **former un herbier** de plusieurs mètres carrés en une seule saison.

En formant des herbiers denses et importants, ces espèces causent des **désordres multiples ...**

- Diminution de la **quantité d'oxygène** dissous
- Favorisation de **l'envasement**
- Impact sur les **activités socio-économiques** : pêche, baignade, navigation, ...



Alain DUTARTRE



Alain DUTARTRE

Ludwigia grandiflora La Jussie à grandes fleurs



Fleurs jaunes vif, à 5 ou 6 **pétales recouvrant** de 4 à 5 cm de diamètre

Feuilles alternes, arrondies, glabres sur les tiges submergées ou flottantes, allongées et plus ou moins velues sur les tiges émergées
Pétales réduits
Petites stipules triangulaires brun-noirâtre

Tiges horizontales à la surface de l'eau ou dressées portant les fleurs, rigides mais cassantes; noueuses, **poilues vers le haut**

Capsules rouges-noires, de 1 à 2,5cm de long et 3-4 mm de large

Racines profondément ancrées dans le substrat
Nombreuses racines sur les tiges traçantes, également racines aérières aux nœuds des tiges, servant à la flottaison



Emilie MAZAUBERT

Ludwigia peploides La Jussie rampante

Fleurs jaunes vif, à **pétales non recouvrant** de 3 à 4 cm de diamètre

Feuilles alternes, arrondies et glabres
Pétales longs (> 2cm)
stipules arrondies à la base des feuilles

Tiges dressées, rigides mais cassantes; noueuses, généralement rougeâtres, huileuses et **glabres ou peu poilues**

Capsules rouge-noire, de 1 à 2,5cm de long et 3-4 mm de large

Racines ancrées dans le substrat, nombreuses racines aérières



CONSEILS

... qui nécessitent une **surveillance régulière** des milieux aquatiques et parfois, des **interventions humaines** pour la destruction des herbiers.

La meilleure méthode de lutte, c'est la **prévention** et la **surveillance**.

Il est donc nécessaire de **limiter la propagation** de ces espèces et **d'intervenir le plus tôt possible** quand elles sont détectées.

ARRACHAGE MANUEL

ARRACHAGE MÉCANIQUE



Centre de ressources espèces envahissantes

Charente Libre

service public des déchets

Mesnac

Vos jours de collecte sont

pour les sacs jaunes

vendredi matin

1 semaine sur 2

à partir du 12 janvier

JANV. 24	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 25
L1 FÉRIÉ 01	J1	V1	L1 FÉRIÉ 14	M1 FÉRIÉ	S1	L1 27	J1	D1	M1	V1 FÉRIÉ	D1	M1 FÉRIÉ
M2	V2	S2	M2	J2	D2	M2	V2	L2 36	M2	S2	L2 49	J2
M3	S3	D3	M3	V3	L3 23	M3	S3	M3	J3	D3	M3	V3
J4	D4	L4 10	J4	S4	M4	J4	D4	M4	V4	L4 45	M4	S4
V5	L5 06	M5	V5	D5	M5	V5	L5 32	J5	S5	M5	J5	D5
S6	M6	S6	S6	L6 19	J6	S6	M6	V6	D6	M6	V6	L6 02
D7	M7	J7	D7	M7	V7	D7	M7	S7	L7 41	J7	S7	M7
L8 02	J8	V8	L8 15	M8 FÉRIÉ	S8	L8 28	J8	D8	M8	V8	D8	M8
M9	V9	S9	M9	J9 FÉRIÉ	D9	M9	V9	L9 37	M9	S9	L9 50	J9
M10	S10	D10	M10	V10	L10 24	M10	S10	M10	J10	D10	M10	V10
J11	D11	L11 11	J11	S11	M11	J11	D11	M11	V11	L11 FÉRIÉ 46	M11	S11
V12	L12 07	M12	V12	D12	M12	V12	L12 33	J12	S12	M12	J12	D12
S13	M13	M13	S13	L13 20	J13	S13	M13	V13	D13	M13	V13	L13 03
D14	M14	J14	D14	M14	V14	D14	M14	S14	L14 42	J14	S14	M14
L15 03	J15	V15	L15 16	M15	S15	L15 29	V16	D15	M15	V15	D15	M15
M16	V16	S16	M16	J16	D16	M16	V16	L16 38	M16	S16	L16 51	J16
M17	S17	D17	M17	V17	L17 25	M17	S17	M17	J17	D17	M17	V17
J18	D18	L18 12	J18	S18	M18	J18	D18	M18	V18	L18 47	M18	S18
V19	L19 08	M19	V19	D19	M19	V19	L19 34	J19	S19	M19	J19	D19
S20	M20	M20	S20	L20 FÉRIÉ 21	J20	S20	M20	V20	D20	M20	V20	L20 04
D21	M21	J21	D21	M21	V21	D21	M21	S21	L21 43	J21	S21	M21
L22 04	J22	V22	L22 17	M22	S22	L22 30	J22	D22	M22	V22	D22	M22
M23	V23	S23	M23	J23	D23	M23	V23	L23 39	M23	S23	L23 52	J23
M24	S24	D24	M24	V24	L24 26	M24	S24	M24	J24	D24	M24	V24
J25	D25	L25 13	J25	S25	M25	J25	D25	M25	V25	L25 48	M25 FÉRIÉ	S25
V26	L26 09	M26	V26	D26	M26	V26	L26 35	J26	S26	M26	J26	D26
S27	M27	M27	S27	L27 22	J27	S27	M27	V27	D27	M27	V27	L27 05
D28	M28	J28	D28	M28	V28	D28	M28	S28	L28 44	J28	S28	M28
L29 05	J29	V29	L29 18	M29	S29	L29 31	J29	D29	M29	V29	D29	M29
M30	S30	S30	M30	J30	D30	M30	V30	L30 40	M30	S30	L30 01	J30
M31		D31		V31		M31	S31		J31		M31	V31